

liberté, & leur rendroit le Païs usurpé sur eux, principalement tout ce qui est situé entre les Rivières d'Orfel & de Samara, qui se jettent dans le Boristhene au dessus de Potowis. Que le Territoire occupé par les Moscovites aux environs d'Asaf, sera cédé au Grand Sultan : Que les Ostages Moscovites rapporteront des preuves suffisantes de ce qu'ils avoient avancé, savoir qu'aucunes troupes Moscovites n'étoient rentrées en Pologne depuis le Traité signé à Falczin, entre le Czard & le Grand Visir qui étoit alors en place; ce qui en faisoit une des principales conditions : Qu'à l'avenir sous quel prétexte que ce soit, le Czard ni aucune de ses troupes, ne pourra point entrer en Pologne, ni se mêler des affaires de cette République.

II. Comme dans ce Traité il n'est fait nulle mention du Roi de Suede, quelques rudes qu'en fussent d'ailleurs les conditions, on ne laissa pas d'en paroître fort content dans plusieurs Cours, principalement dans celles des ennemis de Sa Majesté Suedoise; parce qu'ils se persuaderent que la Porte n'ayant aucune intention favorable pour ce Prince, il leur seroit aisé d'achever d'envahir les Etats : on ne faisoit pas difficulté de dire, que si le Czard perdoit quelque terrain du côté de la frontiere de Turquie, il s'indemniferoit amplement par la conquête des Provinces Suedoises à sa bienveillance, & favoriseroit les Danois de s'agrandir du côté du Holstein, Schonen & Norwege; pendant que les Saxons s'empareroient du Duché de Pommeranie.

*Conséquences que les ennemis de la Suede tirent de ce Traité.*

III. Pour